

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 JANVIER 2011

Présents : MM CASELLAS, COLIN, DEPAULE, DUARTE, LECINA, LECLAIR, LLORET, MARTINEZ, PENA, RAMONEDA, SOUM, VAYA ;

Procurations : Mme CUXAC à Mme PENA, Mr TISSOT à Mr COLIN, Mr PONS à Mr DUARTE Mme GLEYZES RAYA à Mr RAMONEDA.

Absents : MM ABADIE, LORENZO, SCHNEIDER

Secrétaire de séance : Mme M.T PENA.

1 - **Approbation du C.R du conseil du 4 janvier :**

Mr Colin précise qu'il n'a pas eu la notification officielle de son retrait de délégation et en fait le reproche à La secrétaire Mme Goblot.

Mme Goblot : je vous ai remis ce document en main propre.

Mr Colin : je ne l'ai pas.

Mr Casellas : C'est la parole de l'un contre la parole de l'autre, en conséquence, je demande qu'à l'avenir, cela se fasse par courrier avec accusé de réception.

Mr Colin : le PV est incomplet, il n'y a pas tout ce que j'ai dit mais ce n'est pas grave. De plus, il n'y a pas eu de vote sur l'indemnité concernant le 2^{ème} adjoint.

Mr Casellas l'indice était sur l'ordre du jour et je l'ai lu avant le vote.

Mr Colin : Il n'est pas réglementaire d'ajouter un point nouveau à l'ordre du jour, en cours de séance.

Mr Casellas : les points nouveaux seront ajoutés en début de séance, notamment aujourd'hui pour la demande de DGE (point n°6).

Vote sur l'approbation du C.R : *abstention 0 contre 2 pour 14*

2 - **Urbanisme : a, projet PLU et b, modification du DPU**

b) Modification du DPU

Mr Depaule : le D.P.U (droit de préemption urbain), ne correspond plus à la réalité du POS qui a depuis 1987 été modifié à plusieurs reprises il faut donc le réactualiser pour qu'il tienne compte des dernières modifications et du redécoupage des zones du nouveau document d'urbanisme (POS) cette délibération sera insérée dans 2 journaux habilités à publier.

Vote : *à l'unanimité*

a) Arrêté du PLU

Mr Depaule : il s'agit d'arrêter le projet de PLU, examiné et modifié par diverses séances de la commission Urbanisme, afin qu'il puisse être communiqué à la préfecture et aux différentes administrations qui doivent donner leur avis avant l'enquête publique et l'approbation définitive par le Conseil Municipal.

Mr Casellas : il faudra mettre à jour le PPRI et examiner les anomalies qui ont pu être constatées avant de l'intégrer dans le PLU.

Mr Colin : quelle est la signification des sigles du zonage (U, AU etc) ?

Mr Depaule donne quelques exemples d'explication

Mr Ramoneda : On pourrait éditer un « digest » des différents sigles et de les communiquer aux membres du Conseil.

Mr Duarte : on a pu constater certaines anomalies liées à des problèmes de hauteur de bâtiments ou de mitoyenneté.

Mr Casellas : Il vaut mieux profiter des délais que nous avons jusqu'à l'enquête publique pour faire les remarques jugées nécessaires.

Mr Depaule. Ce document reste un document de travail et des modifications pourront certainement être apportées par les diverses personnes associées.

Mr Casellas : plusieurs terrains ont d'ores et déjà été enlevés (par rapport au POS précédent) et, en revanche le COS 0 a été levé pour un certain nombre d'autres. Il reste peu de terrains à construire isolés ; la plupart devront faire l'objet de projets collectifs (plans d'ensemble).

Mr Colin : il serait souhaitable que les conseillers municipaux propriétaires de terrains s'abstiennent.

Mr Casellas : Cette remarque n'est pas acceptable car depuis 1995 date de notre première élection, jamais nous n'avons favorisé qui que ce soit des membres des différents conseils.

Vote : *Pour à l'unanimité.*

3 - Finances : ouverture de lignes de crédit budgétaires avant le vote du Budget prévisionnel.

Les communes pouvant engager, liquider et mandater avant l'adoption du Budget Prévisionnel, les dépenses d'investissement dans la limite de ¼ des crédits ouverts de l'exercice précédent (soit 421.108 € en 2010), les inscriptions suivantes seront reprises au B.P 2011 :

- Dépenses et recettes non individualisées
 - Art 202 (frais urbaniste) 2500€
 - Art 2121 (plantations) 1000€
 - Art 2188 (matériel divers) 50000€
- Voirie (opération 194) 50000€
- Groupe scolaire (opération 240) 5000€
- Groupe sportif (op 2414) 5000€
- Eclairage public (op 248) 5000€
- Eglise (op 249) 30000€
- Complexe sportif (op 267) 50000€

Soit un total de : 198.500€

Vote : *pour à l'unanimité.*

4 – Personnel :

Délibération de principe sur le remplacement du personnel communal lors des congés annuels (service technique) ou des congés de maladie.

Vote : pour à l'unanimité.

5 - Achat de parcelle.

Achat par la commune de la parcelle BC 59 appartenant à Mme Sicre épouse De Luyker. Cette parcelle est destinée à aménager le parking du vieux cimetière. Mme De Luyker a demandé qu'une place de stationnement lui soit réservée lorsque le parking sera réalisé. Cette délibération est complémentaire de celle du 13.09.2010.

Vote : 1 contre 15 pour

6 - Demande de D.G.E 2011. Cette demande de subvention concerne la tranche N°2 de l'opération « cœur de village ».

Mr Casellas précise que la demande de subvention pour la tranche N°1 n'avait pas été retenue.

Vote : pour à l'unanimité.

7 - Remplacement du 4^{ème} adjoint, suite à la démission de Mr Tissot. Cet adjoint percevra une indemnité de 8.25% de l'indice brut 1015.

Mr Casellas propose Bernard Soum.

Vote à bulletin secret : contre 0, blanc 3, pour 13

Création d'un poste de 5^{ème} adjoint avec une indemnité de 8.25% de l'indice brut 1015 et élection d'un 5^{ème} adjoint.

Mr Casellas propose Yves Duarte.

Vote à bulletin secret : contre 0, blanc 0, pour 16

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.